



Atelier de travail citoyen à Chateauguay  
Photo : Centre d'écologie urbaine de Montréal

# FAIRE UN PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS

PAR ADÈLE ANTONIOLLI  
ET DENIS POULET



Au projet Espaces, qui a démarré en 2014, on insiste depuis le début sur l'importance de la planification en matière de parcs. On présente la planification comme une étape essentielle du processus de gestion des parcs et une fiche de savoir-faire porte sur la « planification intégrée des parcs ».

Au fil des ans, il est apparu clairement qu'il fallait donner des pistes ou des indications aux municipalités pour les inciter à « faire un plan directeur des parcs ». Ces récentes années, plusieurs municipalités se sont d'ailleurs lancées dans cet exercice, ce qui a permis d'en savoir plus sur les tenants et aboutissants d'une telle entreprise.

Espaces offre maintenant une fiche intitulée *Faire un plan directeur des parcs et espaces verts*, dont

nous publions ici quelques extraits, en y ajoutant des conseils sur la consultation de la population dans une perspective de « participation citoyenne ». Cette dernière partie provient des expériences du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) et des modèles qu'il a mis au point.

## DÉFINITION

Le plan directeur des parcs et espaces verts est un outil de planification et d'aide à la prise de décision. Il dresse un portrait de la situation et formule des principes directeurs et des recommandations afin de mieux orienter le développement des parcs et espaces verts de la municipalité.

## POURQUOI UN PLAN DIRECTEUR?

Dans les municipalités qui comptent plusieurs parcs et espaces verts, l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts peut s'avérer judicieuse pour y encadrer l'ensemble des interventions. Cet exercice permet de définir le processus de planification et de gestion de l'ensemble des projets d'aménagement qui suivront, de proposer un plan d'action, de faire un budget prévisionnel et d'assurer la pérennité des aménagements.

Le plan directeur des parcs et espaces verts repose sur la prospective (étude de projection dans l'avenir) et la planification stratégique afin d'assurer la cohérence entre les finalités, les stratégies, les objectifs et la politique de mobilisation des ressources organisationnelles, humaines et financières à moyen terme. La municipalité pourra alors décider de le mettre à jour tous les 5 à 10 ans, ce qui permettra notamment de tenir compte de l'évolution des normes d'aménagement, de décontamination, d'accessibilité et de sécurité.

### Le plan directeur permet de :

- définir le type, la vocation et le contenu de chacun des lieux de transition, de détente, de pratiques sportives et récréatives, etc.
- effectuer un inventaire quantitatif et qualitatif qui met en lumière les forces et les faiblesses;
- identifier les besoins actuels et futurs des parcs et espaces verts pour chacun des secteurs ou quartiers de la municipalité, et pour la ville dans son ensemble;
- créer des liens permanents entre les services impliqués (administration municipale, service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, service de l'urbanisme, service des travaux publics, service de l'environnement et du développement durable, etc.);

- établir un dialogue avec des partenaires externes tels écoles, services de garde, regroupements de citoyens, OBNL des milieux communautaire, sportif, culturel ou environnemental, organisations œuvrant en santé, en promotion des saines habitudes de vie, en qualité des milieux de vie, en environnement ou en mobilité active, etc.
- générer une planification stratégique d'intervention pour plusieurs années;
- planifier les investissements pour plusieurs années;
- développer un plan d'entretien et de remplacement des installations et des équipements;
- explorer des tendances et analyser des pratiques exemplaires dans d'autres municipalités, organismes ou entreprises privées.

Le plan directeur constitue un outil d'aide à la décision qui permet d'éviter les choix effectués sur la seule base d'intuitions, de pressions ou de perceptions subjectives.

Selon les objectifs spécifiques recherchés par la municipalité, le plan directeur peut prendre une forme et proposer une démarche qui diffère d'un milieu à l'autre.

## QUI IMPLIQUER ET POURQUOI

La participation de la population, des organisations et des ressources municipales au processus est souhaitable afin de bien cibler les besoins et intérêts en matière de parcs, d'espaces verts, d'infrastructures récréatives et sportives, et d'assurer une meilleure appropriation de la démarche. L'avis des usagers est particulièrement important afin de s'assurer que les orientations retenues puissent vraiment répondre aux attentes citoyennes.

Seront donc associés à la démarche :

- Tous les services municipaux concernés par les parcs
- La population en général
- Les utilisateurs (individus)
- Les organismes (associations, clubs, ligues, etc.)
- Les institutions locales (scolaires, santé et services sociaux, etc.)

« Dans les municipalités qui comptent plusieurs parcs et espaces verts, l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts peut s'avérer judicieuse pour y encadrer l'ensemble des interventions. »



**10 ans**  
à faire longer les tout-petits

**KARIBOU**  
Activités motrices pour les 1 à 5 ans

**Programme clé en main pour les municipalités!**

**Plus de 65 sites d'activités!**

Joignez le réseau des fournisseurs officiels et faites bouger vos tout-petits!

[www.KARIBOU.com](http://www.KARIBOU.com)

# Défi Santé

Municipalités & familles

ENSEMBLE POUR  
DES FAMILLES EN SANTÉ



LE DÉFI  
SANTÉ EST  
DE RETOUR!



**À GAGNER :**  
**PRÈS DE 10 000 \$ EN PRIX**  
**À OFFRIR À VOS CITOYENS!**

- 4 lots de matériel sportif et récréatif CATSPORTS
- 5 conférences ou ateliers Capsana

INSCRIVEZ VOTRE MUNICIPALITÉ À  
[MUNICIPALITES.DEFISANTE.CA](http://MUNICIPALITES.DEFISANTE.CA)

UNE RÉALISATION DE :

**Capsana**

RENDUE POSSIBLE GRÂCE AU SOUTIEN DE :

**Québec**

**CATSPORTS**

## UN MODÈLE EN QUATRE ÉTAPES

Voici un modèle de déroulement d'une démarche d'élaboration de plan directeur qui peut être adapté selon le milieu. Chaque étape exige une forme ou une autre de consultation (voir *Outils d'une démarche participative* plus bas).



### ÉTAPE 1- MANDAT ET FONDEMENT DE LA DÉMARCHÉ

*Pour préciser le mandat, les objectifs et les résultats souhaités*

#### Déclencheurs

Entreprendre une démarche d'élaboration de plan directeur exige de composer avec une diversité de facteurs ou de situations. Il convient de bien les identifier, car ces facteurs vont émerger peu à peu au fil de la réflexion. Exemples : décision politique, carence réelle, conjoncture particulière, volonté de promouvoir certaines pratiques, changements opérationnels et administratifs.

#### Enjeux et objectifs du plan directeur au départ

Définition des objectifs pour la municipalité et pour les parties prenantes (ex. : écoles) : disposer d'une vision claire, prendre en compte les besoins et attentes de la population, adapter les parcs et équipements aux demandes, mieux maîtriser les budgets d'investissements, etc.

#### Ressources et moyens disponibles

Définition des objets du plan directeur, détermination du territoire, inventaire des moyens mis à disposition pour réaliser le plan, formation d'un comité de communications et moyens de mobilisation, image de marque, etc.

Mode de consultation : sondage en ligne

### ÉTAPE 2- ÉTAT DE SITUATION

*Cette étape constitue le corps même de la démarche puisque, à la fin de celle-ci, la municipalité aura un portrait clair de la situation qui prévaut dans son milieu et une première ébauche des forces, des limites, des possibilités et des contraintes qui influenceront les actions en lien avec les parcs et espaces verts.*

Elle comprend :

- relevé et analyse de l'information et de la documentation déjà disponible dans le milieu : politiques, plans directeurs, plan d'urbanisme, règlements, investissements prévus, profil démographique, portrait géographique, etc.
- ajustement et appropriation de la vision;
- partage de la vision;
- liste détaillée des parcs, espaces verts et espaces publics concernés par le plan (ex. : parcs à chien, places publiques, zones tampons, voies vertes, etc.);
- inventaire des équipements : pour connaître la variété et l'usage des parcs et équipements; on les cartographiera, fera ressortir les caractéristiques des installations et évaluera leur état et les mises à niveau nécessaires;
- constats : fréquentation, sécurité, plaisir (appréciation);
- identification des besoins : analyse du profil démographique de la population, accessibilité, demandes des citoyens et habitudes de pratique;
- exploration des tendances et analyse de pratiques exemplaires dans d'autres municipalités : on regardera aussi du côté des organismes et des entreprises



privés pouvant être impliqués dans des aménagements innovants pour mieux comprendre les nouvelles tendances sur le marché.

Modes de consultation : sondage en ligne, visites sur le terrain, kiosque sur le terrain

### ÉTAPE 3- SYNTHÈSE, ENJEUX ET PISTES D'ACTION

*Un inventaire des forces, des limites, des possibilités et des contraintes sera réalisé afin d'aller plus en profondeur dans l'analyse. Cette analyse servira à identifier des pistes d'actions et à suggérer une priorisation.*

On veillera à :

- faire connaître le bilan de la situation (carences observées, points forts);
- valider collectivement la problématique et les orientations envisagées;
- recueillir des idées concrètes pour alimenter le plan d'action.

Modes de consultation : atelier de travail avec les citoyens ou avec les organisations locales, groupe témoin avec les acteurs clés

### ÉTAPE 4- ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE

À la lumière de toutes les informations colligées et avec la collaboration du

comité consultatif, un plan d'action (macro) sera rédigé afin d'identifier et de prioriser les grandes interventions pour les trois à cinq années qui suivront le dépôt du plan et, s'il y a lieu, de les intégrer au programme triennal d'immobilisations (PTI). Cette étape comprend :

- l'inventaire des ressources disponibles : humaines, matérielles et financières;
- des recommandations qui doivent permettre un rééquilibrage et des ajustements, et inclure la valorisation et le renforcement de ce qui existe déjà (points forts);
- des orientations : objectifs généraux, objectifs à long terme et à court terme;
- une priorisation des interventions, qui doivent être précises et réalistes selon les ressources disponibles, réalisables dans un calendrier opérationnel et complémentaires aux actions déjà engagées pour résoudre la même problématique; ces actions seront classées par ordre de priorité suivant la capacité de chacune de répondre aux attentes et besoins identifiés lors du diagnostic.

À cette étape, le plan directeur peut comprendre ou non des plans conceptuels à l'échelle représentant les aménagements proposés.

Modes de consultation : présentation à titre d'information, atelier de validation

## UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE POUR LA CONSULTATION

Les parcs et espaces verts peuvent être un bon premier pas pour amorcer une démarche participative dans la mesure où ce sont généralement des espaces appréciés et utilisés par les citoyens et dont l'usage général fait plutôt consensus.

Pour qu'une démarche participative dans ce contexte soit réussie, il importe de garder en tête les éléments suivants :

- Mobiliser les bonnes personnes au bon moment
- Des activités adaptées aux objectifs et aux étapes de la démarche
- Une mobilisation en amont et des communications claires

## OUTILS D'UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

Les outils participatifs présentés ci-dessous<sup>1</sup> conviennent bien à un processus de consultation visant à faire un plan directeur des parcs et espaces verts. Le recours à des ressources professionnelles peut assurer une certaine neutralité dans le processus et permettre de profiter d'une expertise développée au fil des années. Cette collaboration peut prendre des formes variées, mais elle est un gage de qualité, notamment dans le cadre d'une première démarche.

<sup>1</sup> Outils développés dans le cadre du projet Réseau Quartiers verts du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM).



**MERCI!**

d'être là au quotidien pour nous et nos familles

**450 \$ D'ÉCONOMIE MOYENNE**  
pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances<sup>1</sup>

Obtenez une soumission!  
**1 855 441-6018**  
[lacapitale.com/aqlm](http://lacapitale.com/aqlm)

Association québécoise  
du loisir municipal

**La Capitale**  
Assurances générales

**AVANTAGES EXCLUSIFS AUX EMPLOYÉS  
DES SERVICES PUBLICS**

Cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. 1. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.



Mobilisation citoyenne pour le réaménagement du parc Les Salines à Saint-Hyacinthe  
Photo : Centre d'écologie urbaine de Montréal

## LE SONDAGE

Le sondage, qui vise principalement à consulter l'ensemble de la population, peut se faire en ligne, par téléphone ou en personne. Il permet de rejoindre des personnes qui ne fréquentent pas les parcs, mais qui pourraient avoir un intérêt dans leur développement. La diversité de profils de répondants permet de dresser un portrait complet des opinions ou de la situation.

Il convient d'élaborer un sondage adapté à l'objectif, court et avec des questions très facilement compréhensibles pour éviter toute confusion.

« L'atelier de travail citoyen permet de raffiner et bonifier l'information recueillie par la recherche documentaire grâce au vécu et aux besoins exprimés des utilisateurs. »

## LE KIOSQUE SUR LES LIEUX

Plutôt que de demander aux gens de venir à vous, allez directement à leur rencontre. Installez un kiosque dans un parc ou dans un espace vert. Vous pouvez profiter d'un événement qui se déroule sur les lieux ou vous installer dans un espace où les gens se réunissent (chalet de parc, aire de restauration, etc.).

Les kiosques de consultation sur place offrent aux gens des occasions rapides, accessibles et amusantes pour partager leurs idées. Ils sont également intéressants pour augmenter la visibilité d'un projet et informer et mobiliser les personnes présentes pour les prochaines étapes.

## L'ATELIER DE TRAVAIL CITOYEN

Un atelier de travail citoyen est une rencontre d'environ trois heures qui permet d'aborder collectivement l'aménagement d'un réseau de parcs ou d'un seul parc, de livrer des notions de base en urbanisme et en environnement, ainsi que de permettre aux citoyens d'échanger sur l'avenir des espaces à l'étude. De courtes présentations sur la situation, les problèmes vécus et des solutions possibles précèdent généralement le travail en sous-groupe, lequel vise à bonifier le portrait et les changements proposés.

L'atelier de travail citoyen permet de raffiner et bonifier l'information recueillie

par la recherche documentaire grâce au vécu et aux besoins exprimés des utilisateurs. Avec des outils simples et vulgarisés, ces rencontres offrent un espace de prise de parole très apprécié qui favorise la mobilisation et l'engagement citoyen. Le travail en sous-groupe nécessite une bonne préparation et plusieurs animateurs d'expérience. La présence des acteurs du milieu permet aux citoyens d'être entendus et aussi de comprendre les enjeux et les contraintes des projets.

## L'ATELIER DE TRAVAIL OU LE GROUPE TÉMOIN AVEC LES ACTEURS DU MILIEU

Un atelier de travail avec les acteurs du milieu (organismes ou associations des milieux sportif, de loisir, communautaire, culturel, scolaire, sécurité publique, etc.) est une rencontre d'environ trois heures qui leur permet d'aborder collectivement leurs besoins et les enjeux qui leur importent liés aux espaces à l'étude, et de bonifier et valider le travail déjà réalisé par les professionnels de la municipalité.

L'atelier de travail avec les acteurs du milieu permet de raffiner et bonifier l'information recueillie par la recherche documentaire et le sondage, de guider l'organisation de l'atelier de travail avec les citoyens et d'influencer les orientations du plan directeur des parcs.

### IMPORTANT!

Le site du projet Espaces ([www.espaces.ca](http://www.espaces.ca)) est maintenant fermé. Tous les documents qui s'y trouvaient (Cadre de référence *Tant qu'il y aura des enfants*, guide *Des parcs pour tous* et toutes les fiches) ont été transférés sur la plateforme GUIDES SPORTS LOISIRS ([www.guides-sports-loisirs.ca](http://www.guides-sports-loisirs.ca)), gérée par l'AQLM, et ont fait l'objet d'une présentation renouvelée, sous le chapeau *Guide des parcs et autres espaces publics*.